

<p>Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du</p> <p>Vendredi 12 avril 2024</p>	<p>DATE DE CONVOCATION : 5 avril 2024 DATE D’AFFICHAGE : 5 avril 2024</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 12 Nombre de Conseillers votants : 16</p>
---	--

L’an deux mil vingt-quatre, le vendredi 12 avril, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Maire (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Yves LINGER).

Présents : Messieurs Thierry GUYON, Éric ROULIER, Madame Catherine FOUCAULT (ayant pouvoir de voter au nom de Madame Estelle HERVY), Monsieur Rémy CHATTON (ayant pouvoir de voter au nom de Chantal LEYE), adjoints et Madame Aurélie RIALANT-BESLAND, Monsieur Yves LEBEAUPIN, Madame Monique TATTEVIN, Monsieur Gilles CHASSIER, Madame Bernadette BROSSEAU (ayant pouvoir de voter au nom de Madame Anne GROLEAU), Monsieur Jean-Pierre BUCHEL et Monsieur Joël NEVEUX, conseillers municipaux.

Absents excusés : Madame Chantal LEYE, Monsieur Yves LINGER, Madame Estelle HERVY, Madame Anne GROLEAU, Monsieur Nicolas CITEAU.

Absentes : Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE, Madame Delphine JOFFRAUD.

Pouvoirs : Madame Chantal LEYE a donné pouvoir à Monsieur Rémy CHATTON, Monsieur Yves LINGER a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Madame Estelle HERVY a donné pouvoir à Madame Catherine FOUCAULT, Madame Anne GROLEAU a donné pouvoir à Madame Bernadette BROSSEAU.

Monsieur Gilles CHASSIER a été élu secrétaire de séance.

AFFECTATION DES RESULTATS 2023 DU BUDGET VILLE

Vu la délibération approuvant le Compte Financier Unique 2023 du budget ville, il a été constaté le résultat de l’exercice 2023 suivant :

Résultats de clôture :

- Fonctionnement

Excédent de 2023 : 1 043 669,34 €

Excédent de l’année 2022 : 546 773,79 €

Soit un excédent cumulé de : 1 590 443,13 €

- Investissement

Excédent de 2023 : 286 533,07 €

Déficit reporté : 967 788,72 €

Soit un déficit cumulé de 681 255,65 €

Considérant les reports en investissement suivants :

Montant des reports en dépenses : 780 975,32 €

Montant des reports en recettes : 177 747,01 €

Soit un déficit de 603 228,31 €

Donc un déficit d'investissement cumulé de 1 284 483,96 €

En comptabilité publique l'excédent de fonctionnement doit en premier lieu couvrir le déficit d'investissement. Il est donc proposé l'affectation des résultats suivants :

Excédent de fonctionnement capitalisé (RI 1068) : 1 284 483,96 €

Excédent de fonctionnement reporté (RF 002) : 305 959,17 €

La commission finances du 18 mars 2024 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats de la façon suivante :

- 305 959,17 € en excédent de fonctionnement reporté (RF 002)
- 1 284 483,96 € en excédent d'investissement reporté (RI 1068)

Reçu au contrôle de légalité

le 17/04/24

Publié ou notifié

le 18/04/24

Le Maire,

Jean-Pierre BERNARD
Maire

